



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2023-1203 du 8 novembre 2023**

Portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Haute-Savoie

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves Le Breton, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire générale de Haute-Savoie ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés pour trois ans, à compter du 25 novembre 2023 et jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les deux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie, Mmes et MM. les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
le Secrétaire général

David Anthony DELAVOËT

